

provinces atlantiques pour aider les hommes d'affaires de cette région à accroître leurs marchés aux États-Unis?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Je m'enquerrai à propos de la situation. Je sais que des contacts ont été établis, mais je n'ai pas reçu de rapport à ce sujet.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN GRAND PORT À LORNEVILLE (N.-B.)

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. A-t-il pu interroger ses fonctionnaires pour savoir si le gouvernement fédéral a pris un engagement au sujet du projet du port Lorneville au Nouveau-Brunswick. J'en ai déjà parlé lundi.

[Français]

L'hon. M. Marchand: Il n'y a eu aucun engagement, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas compris la traduction. Le ministre aurait-il l'obligeance de répéter sa réponse?

L'hon. M. Marchand: J'ai répondu: non, il n'y a pas d'engagement du tout.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai donné avis au ministre avant deux heures de ma question à ce même sujet. Nous annoncera-t-il avant Noël quelle société du Nouveau-Brunswick sera chargée de cet aménagement et, si c'est avant Noël, quand nous le dira-t-il?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Je n'ai pas l'intention de faire d'annonce avant Noël, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES RUMEURS DE PLACEMENT DE STUPÉFIANTS PAR LA POLICE—LES PROJETS DU MINISTRE

[Traduction]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): En l'absence du solliciteur général, j'adresse ma question au ministre de la Justice. Étant donné que, d'après l'émission «For Your Information», émanant de Moose Jaw, transmise hier soir par le canal 4 de Radio-Canada, on aurait demandé à des policiers de la ville de placer des stupéfiants dans une habitation de la localité et étant donné que la G.R.C. aurait participé à l'enquête et à l'ensemble de l'opération, le ministre consentirait-il à présenter un rapport complet à la Chambre sur cette pratique et sur la violation des droits des individus?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Pour l'instant, je n'accepte ni le préambule de la question ni son essence, mais je vais faire enquête afin de décider s'il y a lieu de présenter un rapport à la Chambre.

[M. Coates.]

LES PÉNITENCIERS

L'ENVOI DE DÉTENUS DE PRINCE ALBERT ET DE STONY MOUNTAIN EN C.-B.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Pendant que j'ai la parole et avec votre permission, monsieur l'Orateur, pourrais-je répondre brièvement à deux questions? Il y a celle du député de Skeena qui voulait savoir si, à titre de solliciteur général suppléant, j'étais au courant que 20 à 25 détenus du pénitencier de la Saskatchewan avaient été envoyés au pénitencier de la Colombie-Britannique. Le 10 décembre dernier, on a envoyé 44 détenus des pénitenciers de la Saskatchewan et du Manitoba dans des institutions de la Colombie-Britannique. Il s'agissait de transferts ordinaires de détenus choisis et jugés aptes par les commissions de classement à aller à l'institution William Head, à la Mountain prison, à l'établissement Matsqui et au pénitencier de la Colombie-Britannique. On les avait choisis pour les transférer...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le ministre, mais l'honorable représentant de Cape Breton-East Richmond veut poser la question de privilège.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos du précédent créé par la décision que vous avez prise le 19 novembre de cette année au sujet d'une remarque du secrétaire d'État qui tentait à l'époque de répondre à d'autres questions que celles qui lui avaient été directement posées. Vous aviez estimé alors que ce n'était pas de mise.

M. l'Orateur: Avant de donner la parole au député de Moose Jaw, je voudrais faire remarquer que l'observation du député de Cape Breton-East Richmond est fort pertinente. J'ai toujours été d'avis que la période des questions orales devenait un embrouillamini quand un ministre qui répond à une question en profite pour prendre également position sur une question posée antérieurement. Dans le cas présent, le député de Moose Jaw veut poser une question supplémentaire. La période des questions orales prend un aspect plutôt confus, en raison des méthodes auxquelles le ministre a recours.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES RUMEURS DE PLACEMENT DE STUPÉFIANTS PAR LA POLICE—LES PROJETS DU MINISTRE

M. Skoberg: Comme le reporter de Radio-Canada avait placé un magnétophone sur le jeune homme à qui on a demandé de placer les stupéfiants, le ministre de la Justice peut-il nous dire s'il peut obtenir sur-le-champ de la station de télévision une reproduction du ruban pour étude suivie d'un compte rendu à la Chambre?

L'hon. John N. Turner (solliciteur général suppléant): J'étudierai toutes les circonstances de l'affaire.

Monsieur l'Orateur, peut-être plus tard pourriez-vous me redonner la parole pour répondre au député de Skeena.

M. l'Orateur: Si le ministre veut continuer sa déclaration d'il y a un instant, le président lui cède la parole.